

CONTEXTE

**Ce plan traite des conditions sanitaires d'accueil au lycée polyvalent Atlantique, dans le contexte COVID-19, sur le temps scolaire.
Il ne tient pas compte du temps extra-scolaire.**

PRINCIPES GENERAUX

Les actions et mesures sanitaires et de distanciations détaillées ci-dessous seront opérationnelles à partir du 1^{er} septembre 2020 pour :

- Accueil des :
 - Élèves
 - Personnels
 - Parents
 - Intervenants extérieurs (livraison, maintenance, ...)
 - Visiteurs (demandes de renseignement, ...)
- Aménagement des espaces de travail et de vie
- Gestion de la circulation des élèves et des usagers en général
- Activités sportives, scientifiques, artistiques et culturelles
- Nettoyage/désinfection des locaux
- Gestion du service Restauration-Hébergement

Enfin, il présente les actions à conduire en cas de :

- cas possible de Covid-19 au sein de l'établissement scolaire
- cas avéré de Covid-19 au sein de l'établissement

Il repose sur six principes généraux :

- Le maintien de la **distanciation** physique
- L'application des **gestes barrières**
- La **limitation** du **brassage** des élèves
- L'assurance d'un **nettoyage** et d'une **désinfection** des locaux et matériels
- L'accomplissement régulier d'une **aération** des locaux
- L'information, la communication et la formation

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les règles de distanciation physique

Dans les espaces clos (salle de classe, atelier, CDI, réfectoire, internat...) la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Toutefois, les élèves doivent porter le masque de protection dans les espaces clos et extérieur lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe.

L'application des gestes barrières :

Les gestes barrières rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver au savon et à l'eau toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être rigoureux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution Hydro alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- À l'arrivée dans l'établissement
- À chaque repas
- Après être allé aux toilettes
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile

Le port du masque

Pour les personnels

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les personnels dans toutes les situations.

Pour les élèves

Pour les lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquente (toutes les 3h). Elle dure au moins 10 à 15 minutes et est assurée au moins 3 fois par jour :

- *À l'arrivée des élèves*
- *Durant les récréations et la pause méridienne*
- *Pendant le nettoyage des locaux*

La limitation du brassage :

Accueil des élèves :

L'entrée et la sortie du lycée sont distinctes. Le port du masque est obligatoire dès l'arrivée au lycée et un lavage des mains est à faire dès l'entrée. Un point lavage des mains est également mis en place à l'entrée de chaque bâtiment.

Un plan de circulation dans le lycée et pour chaque bâtiment est mis en place afin de limiter le brassage des élèves.

Les élèves ne peuvent accéder aux bâtiments qu'au moment de la sonnerie de cours.

Le stationnement dans les couloirs et les paliers n'est pas possible. Des salles de classe banalisées seront mises à la disposition des élèves qui n'ont pas cours.

L'accueil des élèves à la vie scolaire sera assuré par l'interphone mis en place. Les entretiens avec les élèves seront possibles après accord pour pénétrer dans les locaux.

Accueil des personnels :

L'entrée et la sortie du lycée sont distinctes et se font uniquement rue Jean Jaurès. Le port du masque est obligatoire dès l'arrivée au lycée et un lavage des mains est à faire dès l'entrée. Un point lavage des mains est également mis en place à l'entrée de chaque bâtiment.

Un plan de circulation dans le lycée et pour chaque bâtiment est mis en place afin de limiter le brassage.

Chaque enseignant disposera d'un kit « personnel » dans lequel il retrouvera : un clavier, une souris, une brosse, des marqueurs et craies.

Chaque personnel prendra en charge le nettoyage de son poste de travail en début et fin de journée.

Accueil des parents, intervenants extérieurs, visiteurs :

L'accueil sera possible uniquement sur rendez-vous préalablement pris. Une information est donnée à l'accueil concernant ceux-ci.

L'accueil des visiteurs se fera en passant par l'accueil et en privilégiant la communication à distance. (Interphone)

Le bureau de l'assistante sociale servira de lieu pour les rendez-vous avec les parents pour les professeurs.

Aménagement des espaces de vie :

Le stationnement dans les couloirs et les paliers n'est pas possible.

L'usage du CDI se fait en respectant le sens de circulation et sous le contrôle du professeur documentaliste présent qui déterminera si l'accès est possible.

L'usage des lieux de convivialité et de travail pour les personnels se fait en appliquant les gestes barrières. Des distributeurs de gel sont disposés dans plusieurs endroits.

Gestion de la circulation des élèves et des usagers en général

Un plan de circulation à l'intérieur du lycée ainsi que dans les bâtiments est mis en place et affiché. Il prévoit de limiter au maximum le brassage des élèves et des personnels.

Activités sportives, scientifiques, artistiques et culturelles dans le cadre de l'emploi du temps

Au CDI un dispositif de retour des ouvrages empruntés est mis en place.

L'usage des ordinateurs est possible en se lavant les mains juste avant et après. Des solutions de gel hydroalcoolique sont mises à disposition pour ce faire.

L'usage des matériels scientifiques, sportifs et artistiques est également possible en se lavant les mains juste avant et après. Des solutions de gel hydroalcoolique sont mises à disposition pour ce faire.

Nettoyage/désinfection des locaux

Bio nettoyage (nettoyage avec action virucide) du lycée en insistant sur les zones régulièrement touchées devra être réalisé plusieurs fois par jour.

Bio nettoyage des sanitaires plusieurs fois par jour également.

Gestion du service Restauration-Hébergement

Accès à la restauration

Les élèves et les commensaux ont l'obligation de se laver les mains dès l'entrée au réfectoire. Le port du masque est obligatoire lors de tous les déplacements. Pour se faire, un distributeur de gel sera mis en place à l'entrée du self. Un planning de passage sera également réalisé afin d'éviter les attroupements dans le couloir d'attente.

Accès à l'internat

Les entrées sorties sont différentes et un plan de circulation est mis en place. Le port du masque est obligatoire en dehors des chambres.

- *Accès au E1 par une porte entrée et sortie par l'autre porte.*
- *Accès au D par la porte puis l'escalier coté entrée self et sortie par l'escalier coté Tabarly.*

L'information et formation

Ce protocole sera envoyé aux parents et aux personnels.

Lors de la rentrée, les professeurs principaux feront un rappel des gestes barrières et détailleront le protocole avec leur classe.

Les personnels qui n'auront pas été formés devront se faire recenser dès leur arrivée.

Les actions à conduire en cas de COVID en cours de journée

Plan d'accueil à partir du 1^{er} septembre 2020 au lycée polyvalent Atlantique, dans le contexte de
COVID-19

*Prise en charge, information des familles et mise à l'écart du cas suspect élève ou adulte :
Protocole cas suspect COVID-19 et salle E007 comme lieu de confinement.*